

Séance Plénière du Conseil d'Alsace
14 mars 2025

AMENDEMENT - Arrêt du contournement au contournement

Rapport N° CP-2025-2-2-1
N° applicatif 11794

Exposé sommaire

A l'heure de l'accélération du réchauffement climatique et de l'assèchement des finances publiques, il est temps d'arrêter les projets routiers inutiles.

Vouloir construire un contournement au grand contournement ouest de Strasbourg est irresponsable.

Cet amendement propose donc d'arrêter ce projet.

Amendement

SUPPRIMER (page 6)

"la poursuite des études préalables liées au projet de Liaison Intermodale DUPPIGHEIM-ENTZHEIM qui doit relier à terme les zones d'activités de l'aéroport au grand contournement de STRASBOURG"

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Florian KOBRYN